

# & Famille & Travail

Nous voulons des progrès!

Une campagne de la Communauté de négociation  
du personnel de la Confédération:  
APC | SSP | Garanto | APfedpol



Newsletter 3 | 25.02.2019

**La Confédération peut faire mieux !** La CNPC a rencontré le président de la Confédération Ueli Maurer et lui a présenté les revendications du personnel :

- Davantage d'ouverture aux modèles incluant le travail à domicile
- Reconnaissance du temps passé à travailler sur le chemin du travail comme temps de travail
- Garantie de pouvoir reprendre une activité à plein temps après une réduction temporaire du taux d'occupation



Yvonne Seitz-Strittmatter,  
AXA Winterthur



Conny Scharfe,  
swiss re



Regula Schneider,  
Metron AG



Barbara Schärer,  
EPA



Ueli Maurer,  
président de la Confédération

La manifestation organisée à la fin de l'automne dernier avec la collaboration d'AXA Winterthur, Swiss Re et Metron AG a démontré que les technologies actuelles offrent une grande marge de manœuvre et de nombreuses possibilités d'organisation pour aider à concilier famille et travail. S'il n'y a pas de recette miracle, il existe à présent des modèles de travail concrets et éprouvés.

Ensemble, confiance mutuelle et arrangements formels constituent les fondements d'une bonne compatibilité entre devoirs professionnels et familiaux.

### Trois principes pour un bon équilibre :

1. *Les tâches d'assistance concernent les collaboratrices et collaborateurs âgés comme les plus jeunes.*
2. *Les entreprises qui offrent des conditions de travail favorables aux familles sont attrayantes ; le niveau de compatibilité avec la vie familiale est désormais aussi important que le niveau salarial.*
3. *Les possibilités techniques sont utilisées de manière cohérente dans l'intérêt des employé-e-s.*

## Campagne *famille & travail*



En tant que l'un des plus grands employeurs du pays, la Confédération est instamment priée de passer à l'acte pour aider à mieux concilier vies familiale et professionnelle.

La CNPC invite le Conseil fédéral à prendre des mesures concrètes durant cette année afin d'améliorer la situation juridique des collaborateurs et des collaboratrices qui assument des tâches d'assistance :

À l'heure actuelle, seul le droit à une réduction du taux d'occupation dans la première année suivant la naissance ou l'adoption d'un enfant est prévu par la loi (art. 60a OPers). Le Conseil fédéral a compétence pour étendre ce droit au soin de proches âgés ou malades et pour inscrire le droit de revenir à un temps plein dans l'ordonnance sur le personnel de la Confédération. Cette garantie de pouvoir reprendre son activité à temps plein est la seule solution pour éviter que les tâches d'assistance ne soient synonymes d'interruption de carrière. Cela permettrait également d'abaisser les barrières qui freinent de nombreux pères dans la prise en charge de leur part d'obligations familiales.

La CNPC soutiendra aussi cette exigence sur le plan politique.

**Nous voulons des progrès !**



**Page de la campagne :**

<https://www.garanto.ch/fr/home/famille-travail/>